

Mairie de Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 juin 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-059

OBJET : Demande de subventions auprès du service Europe de la Région : Aménagement du parc du Cormier

En exercice: 23 Membres Présents(s): 19 Pouvoir(s): 3 Absent(s): 4 Le quatorze juin deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Aurélie HENAULT à Anne Sophie DA COSTA

Le ou les membres absent(s):

Frédéric GRACIA, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Aurélien HELLÉ

La municipalité a pour projet des travaux d'aménagement paysagé, de mobilier urbain et de jeux en vue de créer un espace public de détente, de convivialité et ludique sur la commune.

Cet aménagement vise une mise en valeur patrimoniale et paysagère du parc, permettant de le positionner comme un lieu attractif pour les habitants, les visiteurs ; où la nature, la biodiversité seront préservées, dans une atmosphère apaisante pour pratiquer ses loisirs.

Ce projet est éligible à subvention du service Europe de la Région.

Il est nécessaire qu'une délibération soit prise afin d'autoriser Madame le Maire à réaliser cette demande de subvention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à réaliser toute demande de subventions relatives à la création d'un espace public aménagé au Parce du Cormier
- Autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 21/06/2021

ID: 089-218903466-20210614-2021_059-DE

Le Maire Christiane LEPEIRE